



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/4  
17 mars 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Commission du commerce et du développement**

Première session

Genève, 11-15 mai 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des synergies  
entre les trois piliers

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS  
DE L'ACCORD D'ACCRA RELATIVES AUX PRODUITS DE BASE**

**Note du secrétariat de la CNUCED\***

*Résumé*

Le présent rapport intérimaire rend compte de l'application à ce jour des dispositions de l'Accord d'Accra qui traitent expressément des produits de base – paragraphes 91 à 93, 98, 183 et 208 de l'Accord. Tout en veillant à renforcer les synergies entre les trois piliers du mandat de la CNUCED (recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique), le secrétariat continue d'aider les pays en développement dépendant des produits de base à améliorer leur capacité de tirer profit pour leur développement du commerce des produits de base, et de promouvoir une coopération intergouvernementale pour remédier aux problèmes de commerce et de développement associés à l'économie des produits de base, y compris la crise alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

---

\* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure de traitement de la documentation.

1. À sa douzième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté l'Accord d'Accra, qui définit le programme de travail de la CNUCED pour les quatre prochaines années. Le programme de travail adopté pour les produits de base, y compris les arrangements institutionnels, se caractérise à la fois par la continuité des travaux relatifs aux produits de base à la CNUCED et par une relance – ou une revitalisation – de ces travaux.
2. L'Accord d'Accra a réaffirmé que, tout en coordonnant ses activités avec celles d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment avec les organismes internationaux de produit, la CNUCED devrait continuer de jouer un rôle clef dans le traitement des problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base, en accordant l'attention voulue à tous les secteurs de produits de base, notamment l'agriculture, la sylviculture, les pêches, les métaux et minéraux ainsi que le pétrole et le gaz.
3. Il est également demandé à la CNUCED de promouvoir la coopération intergouvernementale et la formation de consensus concernant:
  - a) Les moyens d'intégrer les politiques relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté;
  - b) Les politiques et les instruments liés au commerce permettant de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base;
  - c) Les politiques d'investissement et de financement visant à dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base.
4. L'Accord prévoyait qu'une réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement serait instituée à la CNUCED pour les quatre prochaines années; cette réunion, premier organe intergouvernemental depuis plus d'une décennie à être consacré expressément aux produits de base, a pour mandat d'identifier «des options pratiques et des résultats pragmatiques» pour appréhender les perspectives et les enjeux des questions séculaires de commerce et de développement dans le secteur des produits de base et s'assurer que le commerce des produits de base contribue au développement.
5. Pour ce qui est des arrangements institutionnels concernant le secrétariat de la CNUCED, il était instamment demandé, dans l'Accord d'Accra, au Secrétaire général de l'ONU de transformer le Service des produits de base existant en une unité autonome qui ferait directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED. Suivant les orientations et sous la direction de celui-ci, cette unité devrait «plus efficacement contribuer aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés de produits de base».
6. Le présent rapport rend compte de l'application à ce jour des dispositions de l'Accord d'Accra traitant expressément des produits de base, à savoir les paragraphes 91 à 93, 98, 183 et 208.

7. Le paragraphe 91 de l'Accord d'Accra dispose que: «Tout en coordonnant, selon que de besoin, ses activités avec celles d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment les organismes internationaux de produit, la CNUCED devrait continuer de jouer un rôle clef dans le traitement des problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base, en accordant l'attention voulue à tous les secteurs de produits de base, notamment l'agriculture, la sylviculture, les pêches, les métaux et minéraux ainsi que le pétrole et le gaz. Dans ce contexte, elle devrait suivre l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et examiner les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté.».

8. La production et le commerce des produits de base restent l'activité économique qui, dans la plupart des pays en développement, est la principale source de recettes en devises, de recettes budgétaires, de croissance du revenu, de création d'emplois et de moyens de subsistance pour plus de 2 milliards d'individus dépendant du secteur agricole.

9. La problématique des produits de base reste prédominante au XXI<sup>e</sup> siècle, en dépit de niveaux sans précédent de libéralisation du commerce et de mondialisation, qui ont à la fois engendré des richesses phénoménales et ouvert de vastes perspectives au cours des deux dernières décennies. La récente envolée des prix de ces produits a favorisé des revenus exceptionnels (en particulier dans les industries extractives), stimulé la croissance du produit intérieur brut (PIB) et les investissements étrangers<sup>1</sup>, et sorti des millions d'individus de l'extrême pauvreté. Toutefois, à partir du second semestre de 2008, la crise financière mondiale et le ralentissement économique ont entraîné un effondrement des prix, et les pays tributaires des produits de base sont une fois de plus confrontés à la baisse et à l'instabilité de ces prix.

10. Immédiatement après la douzième session de la Conférence, la CNUCED a publié des analyses de la crise alimentaire provoquée par la flambée des prix des denrées alimentaires et a participé à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire convoquée à Rome en juin 2008 par le Secrétaire général de l'ONU. Un groupe de travail interdivisions du secrétariat a établi un rapport pour cette conférence, intitulé «Répondre à la crise alimentaire globale: les politiques essentielles pour le commerce, l'investissement et les produits de base afin d'assurer la sécurité alimentaire durable et d'atténuer la pauvreté.» (UNCTAD/OSG/2008/1). Ce rapport présentait une analyse des causes de la crise et recommandait un certain nombre de mesures et d'actions concrètes – concernant le commerce, l'investissement et le développement de l'agriculture aux niveaux national, régional et international – pour y faire face<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les investissements étrangers directs et les prêts en Afrique subsaharienne sont passés de 11 milliards de dollars en 2000 à 53 milliards en 2007. L'envolée des prix des produits de base en a été une cause principale. Des pays africains producteurs de pétrole tels que l'Angola, le Nigéria et le Soudan ont enregistré des taux de croissance sans précédent en raison d'investissements substantiels dans les industries extractives.

<sup>2</sup> Rapport disponible en ligne à l'adresse:  
[http://www.unctad.org/sections/edm\\_dir/docs/osg\\_2008\\_1\\_en.pdf](http://www.unctad.org/sections/edm_dir/docs/osg_2008_1_en.pdf).

11. La CNUCED a continué de rechercher des solutions à la crise alimentaire mondiale provoquée par la flambée des prix alimentaires et est membre de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire<sup>3</sup>. Dans la continuité de la Conférence de haut niveau de Rome sur la sécurité alimentaire, l'Équipe spéciale a défini, avec une contribution de la CNUCED, un Cadre global d'action (CGA), en juillet 2008, devant permettre de mener une action cohérente et coordonnée face à la crise alimentaire mondiale<sup>4</sup>.

12. Le Cadre global d'action (CGA) présente deux ensembles de mesures immédiates pour apporter une réponse globale à la crise alimentaire mondiale. Le premier ensemble de mesures vise à répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables par: a) un renforcement et un élargissement de l'accès à l'aide alimentaire d'urgence, des interventions en matière de nutrition et des filets de sécurité; b) un appui à la stimulation de la production de denrées alimentaires par les petits exploitants; c) des ajustements appropriés des politiques commerciales et fiscales; et d) la gestion des implications macroéconomiques. Le second ensemble de mesures vise à renforcer la résilience et à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde à long terme par: a) un élargissement des systèmes de protection sociale; b) une croissance soutenue de la production vivrière de la petite agriculture; c) une amélioration des marchés internationaux des denrées alimentaires; et d) la formation d'un consensus international sur les biocombustibles.

13. La CNUCED a également joué un rôle fondamental dans la Réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire pour tous, organisée à Madrid les 26 et 27 janvier 2009, en application du Cadre global d'action mentionné plus haut. Les objectifs fondamentaux de cette réunion étaient: a) de réaffirmer les conclusions de la Conférence de Rome et du CGA; b) d'indiquer les politiques et les mesures à engager pour répondre aux problèmes aussi bien immédiats qu'à plus long terme en matière de sécurité alimentaire; c) de définir le processus qui permettrait à tous les acteurs intéressés de travailler en partenariat sur l'agriculture et la sécurité alimentaire; et d) de déterminer les possibilités d'accroître et d'améliorer l'efficacité des contributions financières. La CNUCED participe actuellement avec d'autres membres de l'Équipe spéciale de haut niveau à des activités de suivi de la réunion de Madrid, notamment à la définition de différentes options pour un financement coordonné et la mobilisation de ressources pour mener des actions dans les pays.

14. Comme l'Assemblée générale le lui avait demandé dans sa résolution 61/190, la CNUCED a établi, en août 2008, un rapport intitulé «Tendances et perspectives mondiales des produits de base» (A/63/267), soumis à l'Assemblée pour examen à sa soixante-troisième session au titre du point 50 d) de l'ordre du jour provisoire de la session (Questions de politique macroéconomique: produits de base). Ce rapport passait en revue l'évolution récente des marchés de produits de

---

<sup>3</sup> Constituée par le Secrétaire général de l'ONU, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire est composée des chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et d'autres départements compétents du Secrétariat de l'ONU; elle est présidée par le Secrétaire général de l'ONU lui-même.

<sup>4</sup> Le Cadre global d'action est disponible en ligne à l'adresse:  
<http://www.un.org/issues/food/taskforce/Documentation/CFA%20Web.pdf>.

base, analysait les causes des tendances des prix et les incidences sur les pays en développement, y compris les conséquences négatives pour les pays en développement importateurs de l'envolée des prix de l'énergie et des prix alimentaires, et attirait l'attention sur les réalités d'une dépendance persistante à l'égard des produits de base.

15. Pour la première session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement (6 et 7 avril 2009), le secrétariat de la CNUCED a établi la note d'information intitulée «Évolution récente des marchés des produits de base: tendances et contraintes» (TD/B/C.I/MEM.2/2). Ce document passait en revue l'évolution récente des marchés de produits, notamment les variations des prix à court terme et à moyen terme, les facteurs influant sur l'offre et la demande, et l'évolution du commerce dans des secteurs tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'énergie, ainsi que les minéraux et les métaux. Il y était noté que les prix des produits de base avaient tendance à suivre des cycles qui étaient fortement corrélés aux fluctuations de la demande globale mondiale. Après avoir diminué régulièrement entre 1995 et 2002, les prix des produits de base sur les marchés internationaux s'étaient redressés et avaient augmenté de façon soutenue après 2002, pour atteindre des niveaux records au premier semestre 2008. Toutefois, à partir du milieu de l'année 2008, la tendance s'était inversée et les prix avaient fortement chuté. Le rapport indiquait également quelques-uns des principaux problèmes auxquels étaient confrontés les pays en développement tributaires des produits de base dans ce contexte de baisse des prix.

16. La CNUCED continue de s'attaquer aux problèmes relatifs aux produits de base en coordination avec d'autres acteurs internationaux et régionaux, y compris les organismes internationaux de produit compétents. L'ONU, à travers la CNUCED, reste le dépositaire des accords internationaux de produit. La CNUCED entretient des relations et participe aux réunions et conférences organisées par les secrétariats de ces accords. En 2008, elle a participé à quatre réunions du Groupe de travail de l'Organisation internationale du cacao sur un futur accord international sur le cacao: a) le 17 janvier (Londres, Royaume-Uni); b) les 29 et 30 mai (Berlin, Allemagne); c) les 16 et 17 septembre (Londres, Royaume-Uni); et d) du 8 au 10 décembre (Londres, Royaume-Uni). Elle aidera à la négociation d'un nouvel accord international sur le cacao et accueillera la Conférence des Nations Unies sur le cacao à Genève, du 12 au 16 octobre 2009. Elle a par ailleurs participé à la Conférence du Conseil international des céréales au Royaume-Uni en juin 2008, où il a été principalement question de la flambée des prix des denrées alimentaires, des combustibles et autres facteurs intermédiaires, par exemple les produits agrochimiques.

17. Conformément au paragraphe 3 de l'article 39 de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, le Secrétaire général de l'ONU devait convoquer une réunion des États Membres signataires de cet accord, pour qu'ils décident de mettre l'accord en vigueur à titre provisoire ou à titre définitif, en totalité ou en partie<sup>5</sup>. La CNUCED a aidé le secrétariat de l'Organisation internationale des bois tropicaux à convoquer cette réunion, qui a eu lieu à Yokohama (Japon), du 3 au 8 novembre 2008.

---

<sup>5</sup> Le paragraphe 3 de l'article 39 a été invoqué du fait que l'accord n'était pas entré en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

18. Le paragraphe 92 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait redoubler d'efforts, dans ses trois principaux domaines d'action, pour aider les pays en développement tributaires des produits de base à transformer l'actuelle envolée des prix de ces produits en gains pour le développement ainsi qu'à s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à cette dépendance.».

19. Le paragraphe 93, alinéa *a*, de l'Accord d'Accra dispose que: «Dans ce contexte, la CNUCED devrait:

a) Appuyer les efforts que les pays en développement tributaires des produits de base, en particulier les petits producteurs, déploient pour: concevoir des politiques nationales relatives aux produits de base, notamment pour les intégrer dans leurs stratégies nationales et régionales de développement; renforcer leur capacité d'offre et devenir compétitifs; progresser dans les chaînes de valeur et diversifier les secteurs de produits de base; se conformer aux normes commerciales internationales publiques et privées; avoir accès aux informations et aux bases de données relatives aux produits de base; tirer parti des débouchés à l'exportation sur les marchés émergents; aider les pays en développement, à leur demande, à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles; aider les pays en développement, à leur demande, à promouvoir et à améliorer la transparence et la responsabilité dans le secteur public, dans le secteur privé et dans les entreprises afin de permettre à ces pays d'optimiser les avantages tirés des industries extractives, en tenant compte, au besoin, de la mise en œuvre d'initiatives pertinentes relatives aux industries extractives; mettre en place des systèmes de commercialisation et des programmes d'assistance efficaces pour les petits producteurs de produits de base, notamment des programmes de protection sociale économiquement viables; et concevoir des mécanismes de financement et de gestion des risques dans le secteur des produits de base (y compris des bourses de produits). En exécutant ces travaux, la CNUCED devrait éviter tout chevauchement d'activités et donc coordonner ses activités avec celles d'autres acteurs déjà présents dans ce domaine.».

20. Conformément au paragraphe 92 de l'Accord d'Accra, qui appelle au renforcement des capacités des pays en développement tributaires des produits de base pour qu'ils puissent s'intégrer de façon bénéfique dans le système commercial international, la CNUCED a établi les études analytiques ci-après<sup>6</sup>:

a) «Étude sur le cacao: structures de l'industrie et concurrence» (UNCTAD/DITC/COM/2008/1). Cette étude analyse l'intégration verticale et la concentration horizontale de la chaîne d'approvisionnement et de commercialisation du cacao (22 décembre 2008);

b) «Development Impacts of Commodity Futures Exchanges in Emerging Markets by UNCTAD». Ce rapport, établi par le groupe d'étude de la CNUCED sur les bourses de produits dans les pays émergents, est une enquête réalisée à partir de données empiriques sur

---

<sup>6</sup> Des renseignements détaillés sur d'autres études et documents d'analyse sont disponibles en ligne sur le site de la CNUCED: [www.unctad.org](http://www.unctad.org).

les incidences sur le développement des bourses de produits dans les pays en développement, plus particulièrement axée sur le secteur agricole (15 décembre 2008)<sup>7</sup>;

c) «Iron ore – half-year statistical update» (10 novembre 2008) est une étude qui fournit des informations essentielles, y compris sur les tendances dans le secteur des minéraux et des métaux. En outre, la CNUCED a publié un rapport intitulé «Iron Ore Market 2007-2009» (14 juin 2008), qui fournit des informations actualisées, précises et détaillées sur l'évolution des marchés mondiaux du fer et de l'acier en 2007, les pays, les grandes sociétés du secteur sidérurgique et les perspectives pour 2008-2009.

21. Concernant l'assistance aux pays en développement tributaires des produits de base, la CNUCED exécute en collaboration avec quatre autres organisations internationales un projet de 45 millions d'euros, financé par l'Union européenne, portant sur un programme relatif aux produits de base agricoles en faveur du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (États ACP). Les principaux objectifs du «Programme tous ACP relatif aux produits de base» sont: a) d'encourager la participation à l'élaboration et à l'exécution de stratégies dans le secteur des produits de base; b) d'encourager les efforts visant à développer des marchés, des politiques et des services régionaux à l'appui du secteur des produits de base; c) de soutenir les initiatives en matière de regroupement et de diversification; et d) d'élargir l'accès à des instruments de gestion des risques fondés sur le marché<sup>8</sup>.

22. La CNUCED réalise, au titre de ce programme dans des pays bénéficiaires sélectionnés, quatre interventions comme suit: a) systèmes d'information commerciale, y compris une information sur les prix, la technologie, les chaînes de commercialisation et les politiques économiques; b) financement des produits de base (y compris les systèmes de récépissé d'entrepôt et l'examen de la réglementation); c) bourses de produits (y compris l'appui au développement de bourses de produits physiques, la facilitation et le renforcement des ressources humaines); et d) portail sur la certification développement durable (y compris une information sur les labels d'agriculture durable et les normes agroalimentaires, le renforcement de la responsabilisation, et les lois et réglementations techniques dans le domaine de l'alimentation).

23. La CNUCED a tenu de nombreuses consultations entre février et juin 2008 au titre de la première phase du programme avec différents partenaires stratégiques, dont des organisations internationales partenaires, et a défini des plans de travail avec des homologues régionaux en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe, dans la région du Pacifique et dans celle des Caraïbes, dans un ou plusieurs des quatre domaines d'intervention qui lui avaient été attribués.

---

<sup>7</sup> L'étude porte sur les principales bourses de produits dans cinq grands pays émergents, à savoir le Brésil, la Chine, l'Inde, la Malaisie et l'Afrique du Sud; elle est disponible en ligne à l'adresse: [http://www.unctad.org/sections/wcmu/docs/c1em33p04\\_en.PDF](http://www.unctad.org/sections/wcmu/docs/c1em33p04_en.PDF).

<sup>8</sup> Les cinq organisations internationales partenaires sont le Fonds commun pour les produits de base, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Centre du commerce international CNUCED/OMC, la CNUCED et la Banque mondiale. La part de la CNUCED dans le financement du programme – 2,5 millions d'euros – fait l'objet de quatre versements – entre septembre 2007 et fin 2010. Pour plus d'informations sur ce programme, voir [www.euacpcommodities.eu](http://www.euacpcommodities.eu).

24. Le portail d'information et base de données sur les produits de base de la CNUCED, InfoComm, continue de fournir des informations essentielles sur les marchés (prix, tendances, profils de produits), qui contribuent à renforcer les bases et les outils d'analyse, de statistique et d'information pour la prise de décisions sur des questions commerciales à tous les niveaux dans les pays en développement tributaires des produits de base. En 2008, les activités ci-après ont été réalisées à l'aide de ressources extrabudgétaires provenant du programme financé par l'Union européenne: a) actualisation de certains profils de produits sur le portail InfoComm; b) réunion de réflexion sur des stratégies visant à fournir des services d'information commerciale aux pays en développement; et c) identification de projets de services d'information commerciale dans certains pays ACP<sup>9</sup>. La CNUCED a également poursuivi l'exécution, au Cameroun, d'un projet pilote sur un système d'information commerciale faisant appel à son logiciel InfoShare.

25. Toujours sous les auspices du programme pour les pays ACP financés par l'Union européenne, la CNUCED a lancé en 2008 la création d'un portail Internet sur la certification «développement durable». Ce portail propose notamment des informations sur les demandes de certification (par exemple, commerce équitable, produits biologiques, indications environnementales et géographiques), les conditions de certification, les coordonnées d'organismes de certification et des questions de développement durable en général<sup>10</sup>.

26. La CNUCED continue de renforcer ses travaux sur les problèmes d'accès aux marchés auxquels sont confrontés les pays en développement, s'agissant en particulier des mesures sanitaires et phytosanitaires et du respect des normes de sécurité alimentaire et des critères de qualité. Elle exécute actuellement des projets de renforcement des capacités liées au commerce en Afrique (Guinée et Mozambique); il s'agit d'aider des petits et moyens producteurs et exportateurs agroalimentaires à accroître leurs capacités et de renforcer diverses infrastructures et divers services (par exemple, installations de quarantaine, laboratoires) dans le but d'accroître la compétitivité à l'exportation, d'encourager une hausse des revenus par habitant et de réduire la pauvreté.

27. La CNUCED a achevé l'exécution d'un projet sur «Un modèle pour le développement d'un système privé-public de contrôle de la sécurité pour les exportations horticoles en Guinée», dont les objectifs étaient d'aider les acteurs de la chaîne d'approvisionnement horticole à se conformer aux normes GlobalGAP et aux systèmes d'assurance-qualité, de stimuler le commerce à l'exportation, d'accroître les revenus et de réduire l'extrême pauvreté. Dans le cadre de ce projet, un groupe d'experts de la gestion de la sécurité a été institué pour: a) aider les participants à obtenir la certification GlobalGAP; b) mettre en place une force d'inspection publique; et c) créer un organisme national de certification, en coopération avec l'organisme suisse de certification IMO.

28. La CNUCED continue d'aider le secteur horticole mozambicain à améliorer sa capacité de bien comprendre et respecter les normes GlobalGAP et autres réglementations en matière de produits biologiques, ce qui devrait se traduire par une plus grande participation aux marchés de près de 10 000 petits agriculteurs produisant des pamplemousses, des mangues et du miel.

---

<sup>9</sup> Pour plus d'informations sur InfoComm et InfoShare, voir [www.unctad.org/infoshare](http://www.unctad.org/infoshare).

<sup>10</sup> Voir le site temporaire [www.unctad.org/scp](http://www.unctad.org/scp).

Un atelier national de formation sur GlobalGAP a été organisé à Maputo, du 15 au 17 juillet 2008, où ont été discutées différentes questions concernant les normes sanitaires et phytosanitaires, les normes agroalimentaires et les critères de qualité. La CNUCED a fourni des modules et du matériel de formation en collaboration avec des partenaires stratégiques de région et organisera un deuxième atelier sur les normes biologiques et la certification à la mi-mars 2009. Une étude intitulée «Linking African small producers to large distribution networks: enhancing capacity of Mozambican producers to supply the South African Market» a été publiée en février 2008<sup>11</sup>.

29. La CNUCED a publié en mars 2008 une étude intitulée «SPS compliance and agrifood safety and quality standards in Pacific LDCs – Samoa, Solomon Islands and Vanuatu», qui traitait des problèmes auxquels étaient confrontés les producteurs et exportateurs agroalimentaires de Samoa, des Îles Salomon et de Vanuatu. Il y était recommandé d'engager, aux niveaux régional et international, une action concertée d'aide – financière et technique – au développement pour soutenir les efforts déployés pour surmonter différents obstacles non tarifaires complexes et dynamiques au commerce. Cette étude contribue aux débats en cours sur la prolifération de mesures non tarifaires et leurs incidences potentielles, et aide les pays en développement à faire des choix stratégiques rationnels et éclairés et à mettre en œuvre des programmes viables.

30. La CNUCED a organisé un atelier national de renforcement des capacités sur le commerce des produits de base et le développement, la réduction de la pauvreté, les normes de sécurité alimentaire et les normes de qualité, ainsi que les lois et réglementations techniques en matière de denrées alimentaires, à Vanuatu, du 19 au 21 novembre 2008. Cet atelier visait à améliorer les compétences des organismes publics et privés et à renforcer les contrôles réglementaires nécessaires pour garantir la sécurité des exportations agroalimentaires. La CNUCED a financé – avec un soutien du Gouvernement finlandais – la participation de 50 personnes, dont 12 femmes, et diffusé du matériel de vulgarisation concernant les normes de sécurité alimentaire et la législation relative aux normes alimentaires. Elle avait demandé à des experts nationaux d'établir huit notes d'information pour cet atelier.

31. La CNUCED a lancé un projet sur la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest à la demande de plusieurs pays, dont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce projet vise à accroître la capacité des exportateurs de ces pays de se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires et de satisfaire aux normes privées et publiques en vigueur sur les marchés d'exportation qui les intéressent. La CNUCED prévoit d'organiser un atelier sous-régional en Afrique de l'Ouest pendant l'été 2009.

32. La CNUCED noue des alliances avec d'importants partenaires et organisations de développement pour conduire des projets plurinationaux visant, d'une part, à aider les pays dépendant des produits de base à définir des arrangements institutionnels pour la diversification et, d'autre part, à accroître la transparence et la responsabilité des entreprises, publiques et privées, du secteur des industries extractives. En 2008, elle a collaboré avec la Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

---

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.unctad.org/en/docs/ditccom200617\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/ditccom200617_en.pdf).

et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU pour aider l'Union africaine à définir une vision stratégique (Vision 2050 pour l'industrie minière en Afrique) pour la gestion et l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique en vue d'accélérer la croissance socioéconomique et le développement du continent.

33. Le paragraphe 93, alinéa *b*, de l'Accord d'Accra, dispose que la CNUCED devrait: «Promouvoir la coopération intergouvernementale dans le domaine des produits de base et la formation de consensus concernant: les moyens d'intégrer les politiques relatives à ces produits dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté; les politiques et les instruments liés au commerce permettant de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base; et les politiques d'investissement et de financement visant à dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base, notamment grâce à l'APD, à l'aide au commerce et à d'autres mécanismes».

34. Les activités de la CNUCED concernant le commerce et le développement des produits de base sont axées sur les pays en développement tributaires de ces produits, en particulier les pays les moins avancés. Le programme vise à renforcer la contribution du secteur des produits de base à une croissance économique durable et au développement, ainsi qu'à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. À la suite des crises alimentaire, énergétique et financière mondiales qui ont éclaté en 2008, la CNUCED a travaillé avec la communauté internationale pour faire face à ces crises, en particulier la crise alimentaire provoquée par la flambée des prix alimentaires.

35. La CNUCED est consciente des efforts importants qui sont demandés au niveau mondial, par exemple dans la résolution 61/190 de l'Assemblée générale, qui demande que «les négociations commerciales du Cycle de Doha aboutissent rapidement en tenant pleinement compte du volet développement du programme de travail de Doha». Dans ce contexte, elle participe au Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général de l'OMC en faveur du coton, qui traite des aspects relatifs à l'aide au développement tout en demandant un traitement ambitieux, rapide et spécifique des questions concernant le coton dans le cadre des négociations agricoles du Cycle de Doha<sup>12</sup>.

36. La CNUCED n'oublie pas non plus que, en dépit des progrès accomplis pour réduire les divergences dans les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha, l'incapacité des membres de l'OMC de parvenir à un accord pour faire avancer les négociations sur la réforme du commerce agricole est extrêmement préoccupante, en particulier pour les pays en développement pauvres, tributaires des produits de base. Ses efforts – en matière de renforcement des capacités d'offre, de stratégies de diversification, d'instruments fondés sur le marché et d'information – pour aider ces pays à atteindre des niveaux soutenus de croissance économique sont battus en brèche par le blocage des réformes nécessaires dans le secteur agricole et la persistance de distorsions sur les marchés de produits agricoles.

---

<sup>12</sup> Décision relative au programme de travail de Doha adoptée par le Conseil général le 1<sup>er</sup> août 2004 (WT/L/579: par. 1. b. et annexe A, 4 et 5).

37. Étant donné l'importance de cette question, en particulier pour les pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, la CNUCED a organisé, sous l'égide de son Secrétaire général, une réunion multipartite sur le coton à Genève, le 2 décembre 2008. Bien que les cours du coton se soient récemment redressés, les distorsions sur les marchés de ce produit doivent être corrigées et réduites. D'une manière générale, l'actuel niveau élevé des prix agricoles sur l'ensemble des marchés rend caduques les raisons d'accorder d'importantes subventions agricoles et d'appliquer des politiques commerciales protectionnistes.

38. La CNUCED a accueilli à Genève, du 24 au 26 novembre 2008, le quatrième Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, plus particulièrement consacré à la fiscalité et à la législation relatives à l'investissement, à la répartition des revenus, aux fermetures de mines et aux mines abandonnées. Le Forum est le cadre institutionnel du Dialogue mondial sur les industries extractives/les métaux et le développement durable, l'une des nombreuses initiatives de partenariat lancées lors du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 2002). Ses principaux objectifs sont: a) de renforcer et de promouvoir la contribution du secteur des industries extractives, des minéraux et des métaux à un développement durable; et b) de permettre aux gouvernements de débattre des enjeux et des perspectives du secteur<sup>13</sup>.

39. Le paragraphe 93, alinéa c, de l'Accord d'Accra, dispose que la CNUCED devrait: «Contribuer à l'établissement de partenariats multipartites efficaces en vue de concevoir des approches novatrices pour résoudre les problèmes liés aux produits de base».

40. Pendant la préparation de la douzième session de la Conférence, le Dialogue multipartite de haut niveau sur les produits de base convoqué par le Secrétaire général de la CNUCED (Genève, 28 et 29 janvier 2008) a été l'occasion d'échanger des points de vue, d'élaborer un consensus sur les principaux problèmes de développement auxquels étaient confrontés les pays en développement tributaires des produits de base et d'identifier des mesures possibles. Y était représenté un large éventail d'intérêts – société civile, industrie, milieux universitaires, organisations internationales.

41. La CNUCED continue de fournir aide et conseils, en collaboration avec des partenaires et des initiatives stratégiques – par exemple, constitution à l'OMC d'un Sous-Comité spécial sur le coton dans le cadre des négociations agricoles du Cycle de Doha – pour répondre aux problèmes des producteurs africains de coton, en particulier des producteurs du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad. La baisse des prix départ exploitation, des revenus et de la production en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest<sup>14</sup> compromet les moyens de subsistance, ce à quoi s'ajoute une insécurité alimentaire croissante en raison du faible niveau des prix des produits de base et des effets en cascade de la crise économique et financière mondiale.

---

<sup>13</sup> Pour plus de détails sur le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, voir [http://www.globaldialogue.info/wn\\_e.htm](http://www.globaldialogue.info/wn_e.htm).

<sup>14</sup> Le coton représente de 5 à 8 % du PIB en Afrique de l'Ouest, d'après la Banque mondiale.

42. Conformément aux dispositions de l'Accord d'Accra, à savoir «... plus efficacement contribuer aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés de produits de base...», le Secrétaire général de la CNUCED a convoqué une réunion multipartite sur le coton à Genève, le 2 décembre 2008<sup>15</sup>. Les participants – dont des ministres de six pays en développement africains producteurs de coton et des représentants de l'industrie et d'organisations non gouvernementales – ont examiné les enjeux et les perspectives pour la production et le commerce du coton, et les moyens d'action possible.

43. Des consultations multipartites analogues sont prévues en 2009 sur d'autres produits de base (café, cacao, cultures vivrières) étroitement associés aux moyens de subsistance des pauvres, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté dans de nombreux pays à faible revenu.

44. À la demande d'États membres, la CNUCED organisera une réunion multipartite de suivi sur le coton au Bénin, en Afrique de l'Ouest, la première semaine de mai 2009. Il s'agira d'une table ronde ayant pour objectif d'encourager les investissements dans des activités et des projets destinés à accroître la productivité du secteur du coton dans les pays à faible revenu, et à renforcer la capacité de ces pays de participer à la chaîne d'approvisionnement mondiale et de tirer parti du commerce international.

45. Le paragraphe 98 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devra exécuter ses activités sur les questions relatives à l'énergie dans l'optique du commerce et du développement, et, le cas échéant, dans le cadre de ses travaux sur les produits de base, le commerce et l'environnement, les secteurs nouveaux et dynamiques et les services.».

46. La CNUCED continue de fournir des services consultatifs et de proposer des activités de renforcement des capacités liées au commerce dans différents pays en développement riches en ressources naturelles. Le secrétariat a noué des partenariats stratégiques avec des organisations telles que le Conseil international des mines et des métaux et la Banque mondiale pour traiter différentes questions concernant l'énergie et l'extraction de ressources naturelles, l'utilisation des rentes et l'investissement, ainsi que le développement durable. Initiative de la CNUCED, le Forum des ressources minérales fournit une information et des ressources en ligne, y compris des publications sur différentes questions concernant les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable<sup>16</sup>.

47. En 2008, le secrétariat a organisé, en collaboration avec d'autres partenaires de la CNUCED, la douzième Conférence annuelle sur le financement du pétrole et du gaz en Afrique, à Malabo (Guinée équatoriale), du 4 au 7 novembre 2008. Les objectifs étaient les suivants: a) encourager un dialogue de haut niveau entre producteurs et consommateurs, investisseurs et pays d'accueil et autres acteurs intéressés; et b) identifier et évaluer les débouchés et les contraintes en matière d'investissement dans les industries extractives en

---

<sup>15</sup> Pour plus de détails, voir <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intltemID=4679&lang=1>.

<sup>16</sup> Voir le site Web du Forum des ressources minérales: <http://www.natural-ressources.org/minerals>.

Afrique, ainsi que des politiques et des instruments juridiques appropriés pour promouvoir un développement continu des secteurs de l'énergie et des industries extractives en Afrique et en renforcer la contribution au développement africain. La Conférence a réuni quelque 400 participants représentant des gouvernements, des institutions régionales et internationales, des universités, des sociétés multinationales et des organisations de la société civile.

48. Le paragraphe 183 de l'Accord d'Accra dispose que:

«Eu égard à la situation actuellement difficile concernant les marchés de produits de base, il est instamment demandé au Secrétaire général de l'ONU de transformer l'actuel Service des produits de base en une unité autonome faisant directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED, dans les limites des ressources existantes du Service des produits de base de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, tout en conservant le mandat du Service et en tenant compte, sans qu'il y ait double emploi, des travaux d'autres organisations compétentes. Suivant les orientations et sous la direction du Secrétaire général de la CNUCED, cette unité devrait plus efficacement contribuer aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés de produits de base.».

49. La CNUCED a donc transformé, en juillet 2008, l'ancien Service des produits de base en Groupe spécial sur les produits de base faisant directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED. Et conformément à la décision prise par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, un compte subsidiaire pour les produits de base a été créé, qui a commencé de fonctionner le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Conformément au paragraphe 183 de l'Accord d'Accra, le Secrétaire général de la CNUCED a tenu des consultations et pris des mesures pour que le secrétariat, à travers le Groupe spécial sur les produits de base, puisse «plus efficacement contribuer aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés de produits de base».

50. Dans ce contexte, le secrétariat a organisé la Réunion multipartite du Secrétaire général de la CNUCED sur le coton, à Genève, le 2 décembre 2008. Des consultations multipartites analogues sur d'autres produits de base sont prévues en 2009: a) consultations multipartites de haut niveau du Secrétaire général sur le café, qui coïncideront avec la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement; b) réunion de suivi sur le coton, au Mali (première semaine de mai 2009); c) séminaire régional sur l'organisation d'un marché commun et la compétitivité des chaînes de valeur horticoles dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine; d) normes agricoles et crédit à l'exportation au Sénégal (prévu en mai 2009); et e) stratégies de diversification pour un accroissement de la productivité et pour assurer la sécurité alimentaire et la compétitivité des exportations agricoles du Congo et d'autres États africains membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (Congo, septembre 2009).

51. Le paragraphe 208 de l'Accord d'Accra dispose que:

«Les thèmes et le mandat des réunions d'experts pluriannuelles seront établis par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-cinquième session. Ces réunions d'experts feront rapport chaque année aux commissions. Elles se réuniront pendant quatre

années au maximum, sans que cela dépasse la date de la session de la Conférence suivant leur constitution. Le Conseil instituera une réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base.».

52. Conformément au paragraphe 208 de l'Accord d'Accra et à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-cinquième session (15-26 septembre 2008), une réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base a été instituée, qui est le premier organe intergouvernemental de la CNUCED à être consacré exclusivement aux produits de base depuis plus de dix ans. Jusqu'à la prochaine session de la Conférence (CNUCED XIII), cette réunion d'experts pluriannuelle abordera l'éventail complet des questions relatives aux produits de base inscrites dans son mandat, tel que défini par le Conseil du commerce et du développement en septembre 2008<sup>17</sup>. Outre les thèmes qu'il a été décidé que la réunion aborderait à chaque session, seront examinées la situation actuelle du marché et ses perspectives, y compris les faits nouveaux et les contraintes, dans tous les secteurs de produits. La première session de la réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a eu lieu les 6 et 7 avril 2009.

53. Il est important de noter que la situation des marchés mondiaux de produits de base a considérablement changé depuis la douzième session de la Conférence. À ce moment-là, les pays producteurs se félicitaient d'un redressement des prix amorcés en 2002, après vingt ans de stagnation et de recul. Un vent d'optimisme laissait entrevoir une transformation structurelle de la demande de produits de base. On considérait alors que cette transformation était alimentée par un cycle à long terme de croissance et d'industrialisation dans les pays en développement, en particulier en Asie. Le boum des produits de base était également considéré comme les prémices d'une nouvelle économie des produits de base au XXI<sup>e</sup> siècle, caractérisée par un redressement à long terme de la demande, et de la valeur, de ces produits dans le commerce mondial.

54. Toutefois, à partir du second semestre de 2008, la tendance des prix de presque tous les produits de base s'est sensiblement inversée. La perte de confiance dans les institutions financières des principales puissances économiques non seulement a gangrené l'ensemble du système financier international, mais a aussi plongé ces puissances dans une profonde récession. Les effets négatifs se sont fait sentir sur la demande, en particulier la demande de biens exportés par des pays émergents qui avaient contribué à l'accroissement de la demande de produits de base ces dernières années. On ne sait quelles seront l'ampleur et la durée de l'actuelle récession, ni quels changements structurels en résulteront. Il est probable que si la croissance reprend, les marchés de produits retrouveront en partie au moins leur dynamisme. À ce stade, il s'agit donc pour les pays producteurs de produits de base de savoir comment résister à la tourmente. La réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a abordé ces questions à sa session d'avril et s'est efforcée de fournir des réponses à cette question et à d'autres.

55. Le secrétariat a établi trois rapports pour la réunion d'experts: a) «Évolution récente des marchés de produits de base: tendances et contraintes» (TD/B/C.I/MEM.2/2); b) «Intégration des politiques relatives aux produits de base dans les stratégies de développement et de réduction de

---

<sup>17</sup> Voir «Mandat des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique» (TD/B/55/9), [http://www.unctad.org/en/docs/tdb55d9\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/tdb55d9_en.pdf).

la pauvreté: expériences positives, transparence et responsabilité» (TD/B/C.I/MEM.2/3); et c) «Évolution des prix des produits de base: contribution aux efforts déployés par les pays en développement pour faire face aux contraintes et tirer parti des possibilités offertes» (TD/B/C.I/MEM.2/4)<sup>18</sup>.

56. Conformément au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra, le Groupe spécial sur les produits de base a, avec les divisions du secrétariat, participé et fourni un appui fonctionnel au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (1<sup>er</sup>-5 septembre 2008) dans ses travaux sur le point 3 de son ordre du jour, relatif au plan de travail quadriennal de la CNUCED, y compris le plan de travail pour les produits de base – «Projet de plan de travail pour la mise en œuvre de l'Accord d'Accra (2008-2011) (TD/B/WP/203)<sup>19</sup>, et sur le point 4, relatif à l'examen des activités d'assistance technique de la CNUCED concernant le commerce et le développement des produits de base.

-----

---

<sup>18</sup> Rapports disponibles en ligne: [http://www.unctad.org/en/docs/cimem2d4\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/cimem2d4_en.pdf); [http://www.unctad.org/en/docs/cimem2d2\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/cimem2d2_en.pdf); et [http://www.unctad.org/en/docs/cimem2d3\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/cimem2d3_en.pdf).

<sup>19</sup> Voir [http://www.unctad.org/en/docs/wpd203rev1\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/wpd203rev1_en.pdf).